



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : 12.11.2021

Date d'affichage : 12.11.2021

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 18

votants 22

L'an deux mille vingt et un à vingt heure trente, le dix-huit novembre

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.

En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Gwénaël de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Michelle HOTONNIER, Nicole LEBOUCHER, Noëlle MORAND-MONTEIL, Noël PERPOIL, Ludovic DALAINE, Manuela GOUPIL, Marie-Bertille JEANSON, Marie PAINPARAY, Céline PITET, Patrice ROGER.

Etaient absents excusés : Christophe BESNARD, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Marc NAULET et Sophie REMARS

- Christophe BESNARD donne pouvoir à Noël PERPOIL,
- Christine HERISSON donne pouvoir à Manuela GOUPIL,
- Véronique HERVE donne pouvoir à Loïc CHAUVEAU,
- Marc NAULET donne pouvoir à Nicole LEBOUCHER.

- Nomination secrétaire de séance : Jérôme FAUVEAU

Intervention de Kévin Yoncourt, chargé de mission énergies renouvelables à la CCPF : synthèse des projets énergie renouvelable du territoire (photovoltaïque, hydroélectricité, éolien, méthanisation et biomasse...).

➤ Plan Local d'urbanisme intercommunal : avis sur la modification n°1

Par délibération en date du 14 janvier 2021, la Communauté de communes du Pays Fléchois a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le PLUi répond au besoin d'anticipation de l'aménagement du territoire à moyen terme (12 ans). Pour autant, il est possible de modifier et actualiser le document en temps voulu, afin notamment d'intégrer les nouveaux projets et permettre leur réalisation.

Dans ce sens, et notamment depuis la crise sanitaire, un ajustement des règles du PLUi semble nécessaire afin d'accompagner :

- Les projets économiques (nouveaux projets importants connus, artisans qui connaissent des pics d'activités, ...) ;
- Les projets touristiques (hébergements insolites) ;
- Les projets énergétiques (photovoltaïques).



Il convient de soutenir ce développement, tout en veillant à préserver ce qui fait le charme du territoire : biodiversité, paysage, espaces naturels et agricoles.

Dans ce cadre, Madame la Présidente de la CCPF a prescrit une procédure de modification n°1 du PLUi afin d'adapter le document d'urbanisme sur les points suivants : examen de nouveaux STECAL et changements de destination en zone A et N, ajustement de certaines OAP, prise en compte de projets photovoltaïques, ajustement du règlement, etc.

Le projet de modification n°1 du PLUi soumis à enquête publique est disponible sur le site internet suivant : <https://urbanisme.ville-lafleche.fr>

Concernant Bazouges Cré sur Loir, il s'agit de prendre en compte des projets de production d'énergie renouvelable. Il s'agit d'un projet de panneaux photovoltaïques sur 9,85 ha (parcelles A60-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-964-966-968-971) selon un permis de construire déposé en date du 24/03/2021.

La modification du PLU-i propose de classer ces parcelles actuellement en zone agricole en zone Nnr (secteur destiné à l'accueil d'installation photovoltaïque au sol).

Après en avoir délibéré et après un vote à bulletin secret, sur le projet de production d'énergie à base de panneaux photovoltaïques décrit au paragraphe précédent, le conseil municipal décide à 17 voix contre et 5 voix pour :

- D'émettre **un avis défavorable** sur le reclassement de zone agricole en zone Nnr des parcelles citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal ne fait pas de commentaires concernant les autres points de la modification n°1 du PLU-i.

Hervé Bois se demande pourquoi il est demandé l'avis des communes sur un reclassement de la parcelle sachant que toutes les instances (Etat, Chambre d'agriculture...) semblent opposées au projet de panneaux photovoltaïques !

Nicole Leboucher précise qu'effectivement la doctrine régionale est bien de préserver au maximum les terres agricoles et privilégier l'utilisation de sites dégradés.

Philippe Alusse dit qu'aujourd'hui il est difficile d'avoir des projets de ce type car refusé même sur des terrains en friche. On pourrait quand même se poser la question sur des terres qui ne seront plus jamais cultivées.

Marie-Bertille Jeanson et Manuela Goupil rappellent qu'il y aurait un autre projet sur ces terres lié aux chevaux.

Patrice Roger demande si la commune a quelque chose à gagner dans ce projet ?

Gwénaél de Sagazan répond que pour ce projet photovoltaïque le gain annuel est de 45 000 € mais pour la CCPF, rien pour la commune. Pour les projets éoliens il y a un partage de fonds entre commune et CCPF.

Gwénaél de Sagazan propose de voter à bulletin secret : OUI pour déclassement de zone A en zone NENR et NON pas de déclassement.

17 voix s'opposent au déclassement et souhaitent le maintien de la zone en zone agricole.



➤ **CARRIERE DE LA BARBEE : déclassement d'une partie du chemin rural « bois de la Barbée »**

Projet de sablière, « La Barbée », commune de Bazouges-Cré-sur-Loir, Société Pigeon Granulats Loire Anjou, demande de :

- déclassement du chemin rural du « Bois de La Barbée »

Une partie du Chemin rural du « Bois de la Barbée » (1360 m² environ) est localisée dans le périmètre sollicité en autorisation d'exploiter « La Barbée » (Plan n° 1 en PJ).

Ce chemin ne sera exploité partiellement en carrière que lors de la phase 5 b (*phasage estimatif*), c'est-à-dire à l'issue des 20 premières années d'exploitation du site (Plan n° 2 en PJ) au cours desquelles son accès demeurera libre sous réserve du respect des consignes de sécurité. Parmi ces consignes, figurera un panneautage approprié à l'activité extractive.

L'accès aux parcelles figurant en rose sur le plan n° 3 ne sera pas suspendu lors de l'exploitation en carrière de la phase 5b qui comprend le chemin rural référencé en objet. Un chemin de substitution, pourra être réalisé pendant la phase 5a, dont le tracé sera discuté avec les élus locaux.

De plus, la Société Pigeon Granulats Loire Anjou propose une compensation financière de 7 684 € pour une surface à extraire de 1360 m². Le montant de la compensation proposée sera indexé sur l'indice GRA dans l'attente de son acquisition. L'indice GRA est l'indice du coût de production des granulats.

Son versement sera conditionné par l'obtention de l'autorisation préfectorale d'exploiter et de son déclassement. Dès lors que l'autorisation préfectorale et le déclassement seront actés, le versement des 7684 € aura lieu.

A la fin de l'exploitation de ce chemin par la Société Pigeon Granulats Loire Anjou, il sera remis dans son état initial et restitué à la commune en chemin rural.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De lancer la procédure de déclassement de ce chemin rural pour permettre l'implantation du projet, et de lancer l'enquête publique nécessaire à ce déclassement,**
- **D'accepter la compensation financière proposée ci-dessus,**
- **De récupérer ce chemin rural à l'issue de l'exploitation de cette carrière,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SARTHE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS INDIVIDUELS GROUPES A LA HERSE**

Il s'agit d'une convention de partenariat avec Sarthe Habitat pour préciser les modalités de réalisation des 6 logements locatifs individuels groupés à la Herse.

Pour mémoire un contrat de concession a été signé entre Sarthe Habitat et la commune de Bazouges Cré sur Loir le 15 novembre 2019.

Dans ce cadre, les travaux de viabilisation des 2 ilots destinés à recevoir les 6 logements locatifs seront réalisés par Sarthe Habitat et le foncier appartiendra à Sarthe Habitat.



Les 6 logements seront répartis en 4 T3 et 2 T4.

Concernant la partie financement, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ce projet par Sarthe Habitat est de 605 000 € HT pour le bâti, y compris l'aménagement des parcelles privées et des raccordements aux réseaux.

Compte tenu du caractère social de l'opération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'exonérer le projet de construction des 6 logements locatifs de la part communale de la taxe d'aménagement (2%), et de la redevance de raccordement assainissement de 1500 €/logement.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **Sollicitation d'un comité de soutien pour nommer la salle polyvalente**

Dans une lettre du 16 avril 2021 et lors d'une visite, le comité de soutien à Auguste Filoleau a demandé si la commune pouvait envisager de donner le nom d'Auguste Filoleau à la salle des fêtes de Bazouges-Cré sur Loir en mémoire de son rôle marquant d'animateur, pendant de longues années, des fêtes et animations de la commune.

A la suite d'une consultation et après les journées du patrimoine où l'APSPBC a rendu hommage à Auguste Filoleau à la salle des fêtes grâce à une exposition de qualité qui a connu une bonne fréquentation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nomination ou pas de la salle des fêtes « Auguste Filoleau ».

Nicole Leboucher dit qu'effectivement cette personne a apporté du bonheur aux gens mais comme beaucoup d'autres personnes moins connues qui ont énormément apportées pour la commune.

Marie-Bertille Jeanson précise qu'il a apporté beaucoup pour la commune par ses animations alors même qu'il n'avait pas une vie forcément facile et brillante mais c'est quelqu'un qui est toujours resté loyal et humble.

Patrice Roger trouve que nommer de son nom la salle est peut-être un peu trop honorifique.

Dominique Cosnard ajoute que ce Monsieur n'habitait pas Bazouges.

Michelle Hotonnier dit que c'est un nom qui ne parle pas à tout le monde.

Manuela Goupil répond qu'il a beaucoup œuvré pour la commune et une salle des fêtes c'est un lieu où on s'amuse donc pourquoi pas. Mais d'abord il faudrait se poser la question est-ce qu'on souhaite nommer la salle polyvalente ? et ensuite constituer un groupe de travail pour réfléchir à d'autres propositions de noms. Ainsi on continue l'instruction en ouvrant le débat sur d'autres propositions.

Jérôme Fauveau ajoute qu'il peut également y avoir un appel à la population, une réflexion élargie (via boîte à idées, bulletin communal...)

Gwénaél de Sagazan informe le Conseil que cette décision est ajournée et qu'un comité travaillera sur ce sujet.

➤ DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022 POUR UN RESEAU DE CHALEUR

La commune de Bazouges Cré sur Loir souhaite étudier l'implantation d'une chaufferie bois centrale pour le groupe scolaire, la Mairie et un futur bâtiment destiné à accueillir une maison d'assistants maternels (MAM) ou une crèche (dossier DETR-DSIL 2021-2022 en cours).

Le groupe scolaire est composé d'un ensemble de bâtiments construit entre 1950 et 2006. Il est actuellement chauffé via une pompe à chaleur et une chaudière fioul. Les deux systèmes ont plus de 10 ans et montrent des signes de faiblesses. De plus, il n'y a pas de régulation permettant la gestion de priorité entre la pompe à chaleur et la chaudière fioul.

Le bâtiment de la Mairie est quant à lui chauffé via une chaudière fioul dans un état de vétusté avancé. Le Conseil Municipal a décidé de travailler avec le bureau d'étude WEPO pour faire une étude de faisabilité d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. A l'issue de cette étude de faisabilité des devis seront sollicités pour la mise en place d'un réseau de chaleur. Cette installation doit être conduite parallèlement à l'avancée des travaux du bâtiment multi-accueil.

L'estimatif de l'installation de ce réseau de chaleur est évalué à 140 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses	Taux	Montant de subvention sollicité
DETR-DSIL 2022	140 000 €	20 %	28 000 €
ADEME/DEPARTEMENT	140 000 €	60 %	84 000 €
AUTOFINANCEMENT	140 000 €	20 %	28 000 €

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 abstentions et 16 voix pour :

- De solliciter une aide de l'Etat via la DETR ou la DSIL 2022 à hauteur de 20 % selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- De solliciter une aide de l'ADEME ou du Département à hauteur de 60 %, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Manuela Goupil rappelle qu'elle est pour un réseau de chaleur mais pas pour une chaudière bois et demande s'il y aura des devis d'autres systèmes.

Hervé Bois répond que l'étude préalable faite par le CIVAM 72 a conduit à se diriger vers la filière bois mais que d'autres options d'énergie (géothermie, gaz...) ne sont pas écartées. Est écarté de façon définitive le fioul.

➤ STAGIAIRISATON/TITULARISATION AU 1^{ER} JANVIER 2022 DE DEUX AGENTS ADMINISTRATIFS

Deux agents administratifs titulaires ont été mutés le 1^{er} octobre 2021. Ainsi 2 agents contractuels ont été recrutés du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 pour permettre durant le mois de septembre une formation avec les deux agents mutés et durant les autres mois d'observer une période d'essai.

Ces deux agents contractuels en poste sur les accueils des mairies de Bazouges et de Cré et sur la polyvalence administrative donnent entière satisfaction.



Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De les nommer stagiaires à compter du 01^{er} janvier 2022 à raison de 35h/semaine sur les postes d'adjoint administratif créés par délibérations du 16 mai 2019 et du 05 novembre 2020,
- De les titulariser à l'issue de la période d'un an de stage si ces agents donnent entière satisfaction,
- De les rémunérer sur les grilles des adjoints administratifs territoriaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ajout à l'ordre du jour :

➤ **CONVENTION AVEC ENEDIS POUR RESTRUCTURATION DU RESEAU HTA LES MARTINIÈRES ET LES LOGES A CRE**

Ces travaux de restructuration du réseau HTA pris en charge par ENEDIS consisteront à poser 1 câble Haute Tension en souterrain sur 95m. Les parcelles de la commune étant concernées par ces travaux, le Conseil doit donner son accord.

Il s'agit des parcelles ZE 64 Les Martinières à Cré et ZE 66 Les Loges à Cré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner son accord à ENEDIS pour la pose de câble HTA souterrain sur les parcelles de la commune ZE 64 et ZE 66,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec ENEDIS et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ajout à l'ordre du jour :

➤ **PROLONGATION DE L'OBTENTION DE LA SUBVENTION COMMUNALE A L'ACHAT DE VELO ELECTRIQUE**

Lors du Conseil Municipal du 18 février 2021 et du 15 avril 2021, il a été validé une participation communale de 100 € à l'achat d'un vélo électrique selon les conditions ci-dessous :

- être majeur,
- être domicilié à Bazouges-Cré sur Loir,
- d'allouer une aide communale de 100 € pour l'acquisition d'un vélo électrique par foyer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prolonger ce dispositif jusqu'au 30 juin 2022 et dans la limite de 25 vélos subventionnés soit un coût maximum pour la commune de 2500 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



Informations et questions diverses :

- Conseil des Sages : intégration de Michel Landelle et réflexion en cours l'intégration de nouvelles personnes.
- Date repas Elus-Agents de fin d'année – jeudi 16 décembre au Garde-Manger – 19h30
- Isabelle du Garde-Manger remercie la municipalité pour la gratuité de l'électricité pour le distributeur de plats pendant le confinement.
- Prime communale vélo électrique : 11 subventions versées à ce jour, le Conseil souhaite prolonger ce dispositif jusqu'au 30/06/2022, voir délibération.
- Projet MAM/mini-crèche
- Congrès des maires : bilan
- Prix de vente des terrains à la Herse (entre 35 et 37 €/m²)

AGENDA :

- **Dimanche 21 novembre à 14h : courses chevaux à Durtal – PRIX DE BAZOUGES CRE SUR LOIR : mettre sur facebook**
 - **Naissance à domicile d'Antoine Coignard fils de Marie DESMARRÉS**
 - **Marché de Noël le 5 décembre organisé par Art et Culture – salle polyvalente + marché de Noël à Cré le 19 décembre organisé par Cré Baz'art et musik.**
 - **Vœux du maire le samedi 8 janvier à 10h30 – hall de motricité (voir pour organiser garderie)**
-
- Bilan des DIA :

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
B 0864	00 ha 06 a 60 ca	HEISS	7 rue de la maison verte- Bazouges sur le Loir	CANET- LE HENAFF	Maître Jérôme BOUTET	210 000

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace :
2. Attractivité :
3. **Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire : 28/10/2021**
4. Patrimoine historique bâti :
5. Assainissement :
6. **Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies : 26/10/2021 (pour 11 novembre)**
7. Finances-RH :
8. Appels d'offres
9. CCAS :



- **Groupe de travail la Herse : 20/10/2021**
- **Groupe « bibliothèque » : 08/09/2021**
- Commission « Impôts » :

Fin de séance : 22h45